



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

A Clermont-Ferrand, le 9 décembre 2015

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES ÉLECTIONS

**Le PRÉFET de la RÉGION AUVERGNE
PRÉFET du PUY-DE-DÔME**

Affaire suivie par Jean-Paul MONTEIL
Tel : 04 73 98 62 14

jean-paul.monteil@puy-de-dome.gouv.fr

à

**Mesdames et Messieurs les MAIRES
des COMMUNES du DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME
- en communication à Mme et MM. les SOUS-PRÉFETS -**

OBJET : Elections régionales du 13 décembre 2015 - Listes de candidats pour le second tour de scrutin - Attribution des panneaux d'affichage.

P. J. : 1.

Je vous adresse, ci-joint, un exemplaire de l'arrêté du préfet du Rhône portant enregistrement des listes de candidats pour le second tour des élections régionales. Il n'est pas nécessaire de procéder à son affichage.

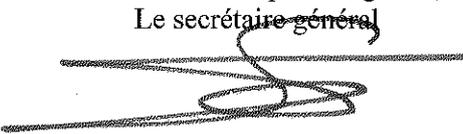
Il conviendra en revanche de le déposer sur la table de vote, le jour du scrutin. Dans ce but et compte tenu des délais qui ne me permettent pas de le dupliquer et de vous l'adresser dans les quantités requises, je vous prie de veiller à l'imprimer en autant d'exemplaires que de bureaux de vote.

L'ordre des panneaux, déterminé pour le premier tour, est conservé pour le second. Il est le suivant :

PANNEAU n° 3	LISTE FRONT NATIONAL présentée par Marine LE PEN (Christophe BOUDOT)
PANNEAU n° 6	WAUQUIEZ 2015, un nouveau souffle pour notre région, LE GRAND RASSEMBLEMENT de la DROITE et du CENTRE (Laurent WAUQUIEZ)
PANNEAU n°10	NOUS C'EST LA REGION (Jean-Jack QUEYRANNE)

Les 7 autres panneaux (du premier tour de scrutin) doivent être enlevés ou «neutralisés» dans la mesure où ils seraient inamovibles.

Pour le Préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Thierry SUQUET